

DEPARTEMENT DU RHÔNE



PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

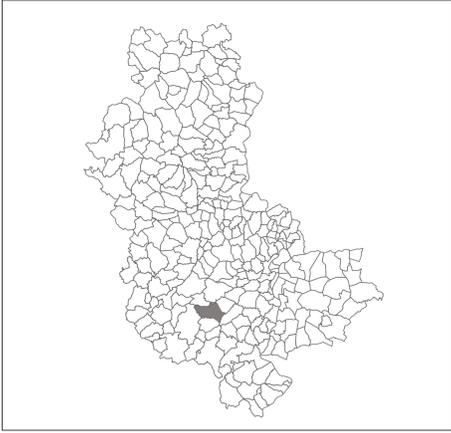
Pièce n°	Dossier arrêté	Enquête publique	Dossier approuvé
07.2	14 juin 2023		



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
CELINE GRIEU



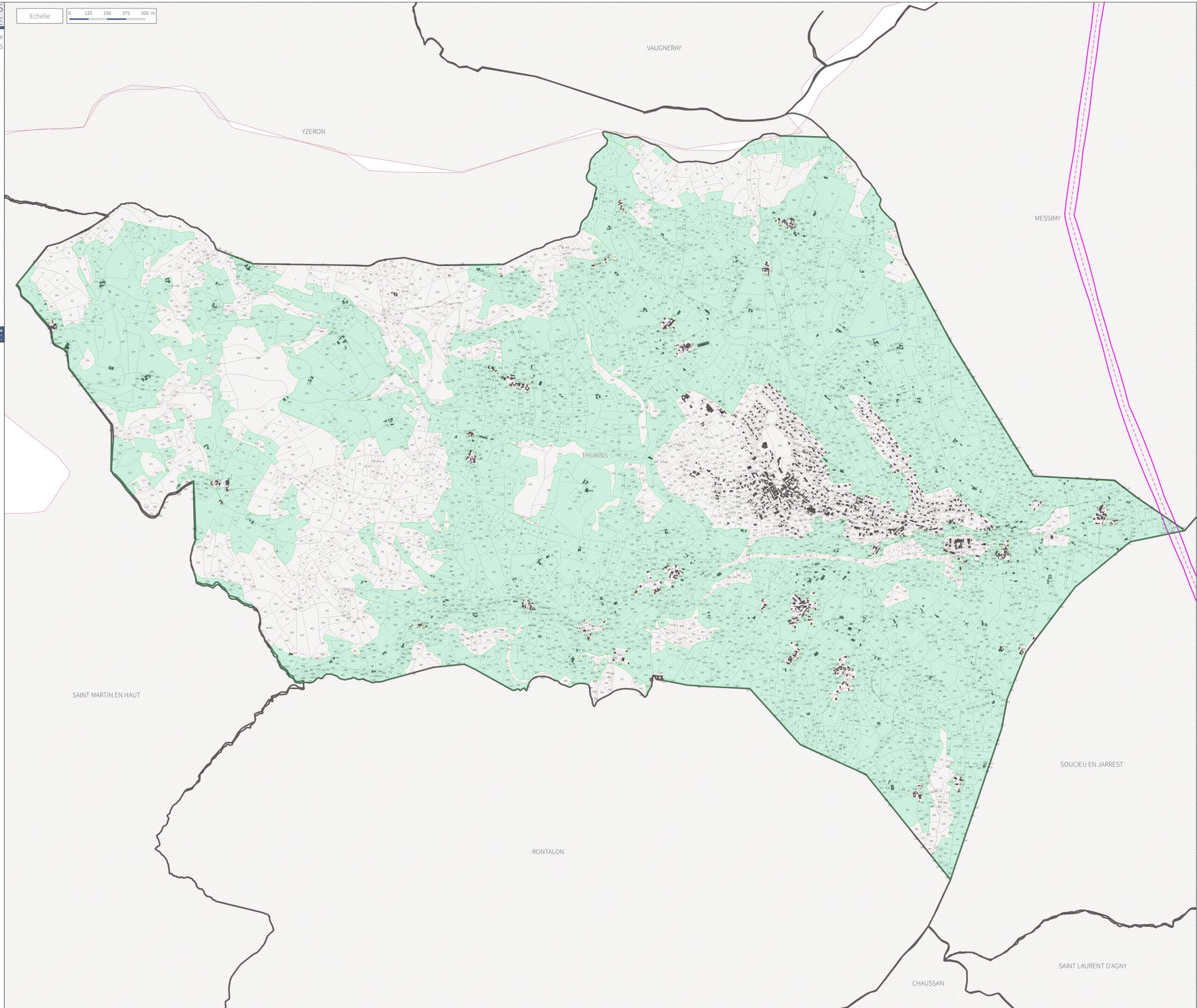
URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE



Numéro INSEE : 69249
Approbation du :
Date de la carte : 21-10-2021

Légende

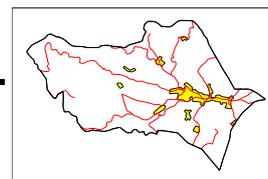
- Servitudes d'utilité publique**
- Type A Ministère de l'Agriculture**
 - A9 - Zones agricoles protégées (assiette)
 - Type I Ministère de l'Industrie**
 - I4 - Ligne électrique aérienne (générateur)
 - Type PM Ministère de l'Ecologie**
 - PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation (assiette)
 - Type PT Agence National des Fréquences**
 - PT3 - Réseau de télécommunication (assiette)



DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
THURINS

N° INSEE

69249



DDT 69

Service Planification Aménagement Risques

Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)

☎ 04.78.62.50.50

165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
E					I5	Établissement des canalisations de distribution de gaz
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Périmètre des abords		JS1	Protection des installations sportives
		AC3	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		PM1	Risques naturels prévisibles (PPRNP) et risques miniers (PPRM)
E		AC4	Réserves naturelles régionales		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		AC4'	Sites patrimoniaux remarquables		PM3	Risques technologiques (PPRT)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
N		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
					PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
D		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		EL10	Cœur de parcs nationaux			
E		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : OCTOBRE 2021

Modifié :

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

A9 - Zones agricoles protégées

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

A9 - Zones agricoles protégées

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code rural et de la pêche maritime : articles L.112-2 ; R.112-1-4 à R.112-1-10.
Code de l'urbanisme : articles R.423-64 et R.425-20.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES du RHONE
Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires
Case 33862
165 Rue Garibaldi
69401 LYON Cedex 03
Tél : 04 78 62 54 14

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de THURINS, pour sauvegarder des terres à vocation agricole. Délimitation des parcelles selon le plan annexé à l'arrêté.

– **A.P. n°2013196-0002 du 19/07/2013 (RAA Spécial n°98 du 01/08/2013).**

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

R.T.E.
G.M.R. LYONNAIS
757 Rue de Pré Mayeux
01120 La Boisse
Tél : 04 72 01 25 39

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- Ligne 400 kV CHARPENAY à ECHALAS 1 aérienne – ref I4-444619258-3298-1-3440
– **DUP du 04/08/1982 - AP du 11/09/1984**
- Ligne 400 kV CHARPENAY à ECHALAS 2 aérienne – ref I4-444619258-3301-1-6144
– **DUP du 04/08/1982 - AP du 11/09/1984**

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE

Service Planification Aménagement Risques

Unité Prévention des Risques

165 Rue Garibaldi

CS 33862

69401 LYON CEDEX 03

Tél : 04 78 62 53 32

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Plan de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRNI) du GARON (révision et élargissement à l'ensemble du bassin versant).

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :

Arrêté Préfectoral d'approbation

- une note de présentation

- un règlement et une carte annexe

- cartes d'enjeux - cartes des aléas

- cartes de zonages et carte zone blanche

- annexes pour information.

Ce plan de prévention délimite des zones rouge, violette, bleue, verte et blanche.

Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

NB : commune nouvelle de CHABANIERE -janv 2017- (ex-commune de St Didier /s Riverie, St Maurice s/ Dargoire et St Sorlin) ;

commune nouvelle de BEAUVALLON -janv 2018- (village de Chassagny, St Andéol le Château et St Jean de Touslas).

→ **AP n°DDT-SPAR-2015-06-05-01 du 11/06/2015 (RAA du 19/06/2015).**

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application des articles L.45-9 et L.48 ; R.20-55 à R.20-62 du code des postes et des communications électroniques.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

ORANGE
UNITE PILOTAGE RESEAU SUD EST
NAR – Collectivités Locales et Territoires
Bat Centrale 5^e étage

131 avenue Felix Faure
69003 LYON

pascale.allary@orange.com

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Câble RG 69-720 BRINDAS - SAINT SYNPHORIEN SUR COISE - Tronçon BRINDAS - THURINS et THURINS - SAINT MARTIN EN HAUT.

→ **A.P. du 10/01/1996.**